

APPEL À CANDIDATURES FOOD TRUCKS 2025

Emplacement permanent (toute l'année)

Appel à candidature

Objet de l'appel à candidature

Le présent appel à candidature vise à attribuer des emplacements à des commerces non-sédentaires, du type kiosque ou camion-restaurant/Food Truck. Le but étant de mettre à disposition des Rambolitains, travailleurs, visiteurs, et usagers du territoire, des services de restauration rapide ou de commerce (primeur, boucher ambulant...) sur des quartiers peu pourvus.

Les horaires mentionnés ci-dessous ne sont pas figés, et la Mairie se réserve le droit de revoir les jours et horaires pendant lesquels les Food Truck seront autorisés à s'installer.

Les candidats sont invités à se positionner sur les créneaux et les emplacements qu'ils souhaiteraient occuper (conformément aux emplacements décrits dans le présent document). Dans le cadre de l'appel à candidature, la Ville de Rambouillet se réserve le droit de proposer des jours ou des emplacements différents de ceux sollicités par les candidats.

La mise en service de ces commerces non-sédentaires est prévue à partir du mercredi 1er octobre 2025 suite à la notification d'une autorisation d'occupation.

Par le biais de cet appel à candidature, la municipalité se réserve le droit d'utiliser les candidatures reçues, pour proposer l'installation temporaire de Food Truck sur des événements municipaux.

Modalités techniques

Les emplacements proposés ne sont pas équipés en électricité ou en eau. Le candidat devra être capable d'assurer ses propres besoins pour l'exercice autonome de son activité. Il ne pourra installer de compteur électrique privé sur le domaine public.

En cas d'utilisation d'un groupe électrogène, le matériel devra répondre aux normes en vigueur, être dans un caisson insonorisé, et un maximum de 65 db sera exigé.

La municipalité exige du gestionnaire du Food Truck une hygiène irréprochable. Aussi, les emplacements proposés ne bénéficient pas de bennes à ordures spécifiques. Les candidats devront donc assurer la collecte de leurs déchets de fonctionnement. Au départ du Food Truck, l'emplacement devra être laissé propre et sans débris.

Les Food Trucks ne devront en aucun cas gêner la circulation motorisée ou piétonne.

La pose de panneaux publicitaires dépassant la délimitation des emplacements est interdite, sauf accord de la municipalité.

Modalités tarifaires

L'occupation de chacun des emplacements fera l'objet d'une autorisation d'occupation avec une redevance fixée suivant les tarifs du droit terrasse applicable sur le quartier.

Pour information, la redevance correspond aux tarifs des terrasses non couvertes hors centre-ville. Elle s'élève à 21,10€ / m² annuel à compter du 1^{er} septembre 2025.

Tout candidat devra s'engager à respecter les termes prévus par cette autorisation.

Critères de sélection

L'autorité territoriale choisira les attributaires des places en fonction des projets qui répondront le mieux à ses attentes, au regard des critères suivants :

- Qualité visuelle du point de vente : aspect intérieur et extérieur du camion, esthétisme et propreté
- Qualité de la prestation et des produits proposés : diversité du menu, prix proposés, provenance des produits
- Compatibilité technique : gabarit du véhicule, autonomie, contraintes de l'emplacement
- Eco-responsabilité du Food Truck ou du stand : gestion des déchets, salubrité de l'équipement, recyclage des produits, utilisation de produits issus de l'agriculture responsable et/ou locale.
- Diversité alimentaire : choix et variétés des plats ou produits proposés (chaud, froid, végétarien, etc.)

En cas d'acceptation du dossier, l'autorité territoriale autorisera le commerçant à occuper le domaine public à l'emplacement désigné et aux dates et aux horaires qui lui auront été communiqués.

Présentation des emplacements

Emplacement numéro 1 :

Adresse : 1 rue de Clairefontaine 78120 RAMBOUILLET



Emplacement ouvert :

- Du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2026
- Jours de présences ouverts à l'appel à candidatures : tous les jours de 8h00 à 22h30
- Jours de présence souhaités :
- Plages horaires souhaitées (entre 8h et 22h30)
- Nombre de mois souhaités (entre 1 et 12 mois)

Description du lieu

L'emplacement est mitoyen de l'arrêt de bus UZES, et se situe sur une zone mixte d'activités /bureaux/logements pavillonnaires et logements collectifs. La zone d'activité économique comprend environs 94 entreprises, dont CONTINENTAL, France TRAVAIL, LA MISSION LOCALE, etc...

Caractéristiques du lieu

- Branchement électrique : Non
- Accès à l'eau potable : Non

Présentation des emplacements

Emplacement 1 bis

Adresse : 1 rue de Grenonvillier, à l'entrée de la résidence, sur les 2 places de stationnement situées à gauche de la rampe de parking.



Emplacement ouvert :

- Du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2026
- Jours de présences ouverts à l'appel à candidatures : tous les jours de 8h00 à 22h30
- Jours de présence souhaités :
- Plages horaires souhaitées (entre 8h et 22h30)
- Nombre de mois souhaités (entre 1 et 12 mois)

Description du lieu

Emplacement situé à l'entrée d'une zone de logements collectifs, et à la jonction de zones de logements collectifs / pavillonnaires et d'entreprises.

Caractéristiques du lieu

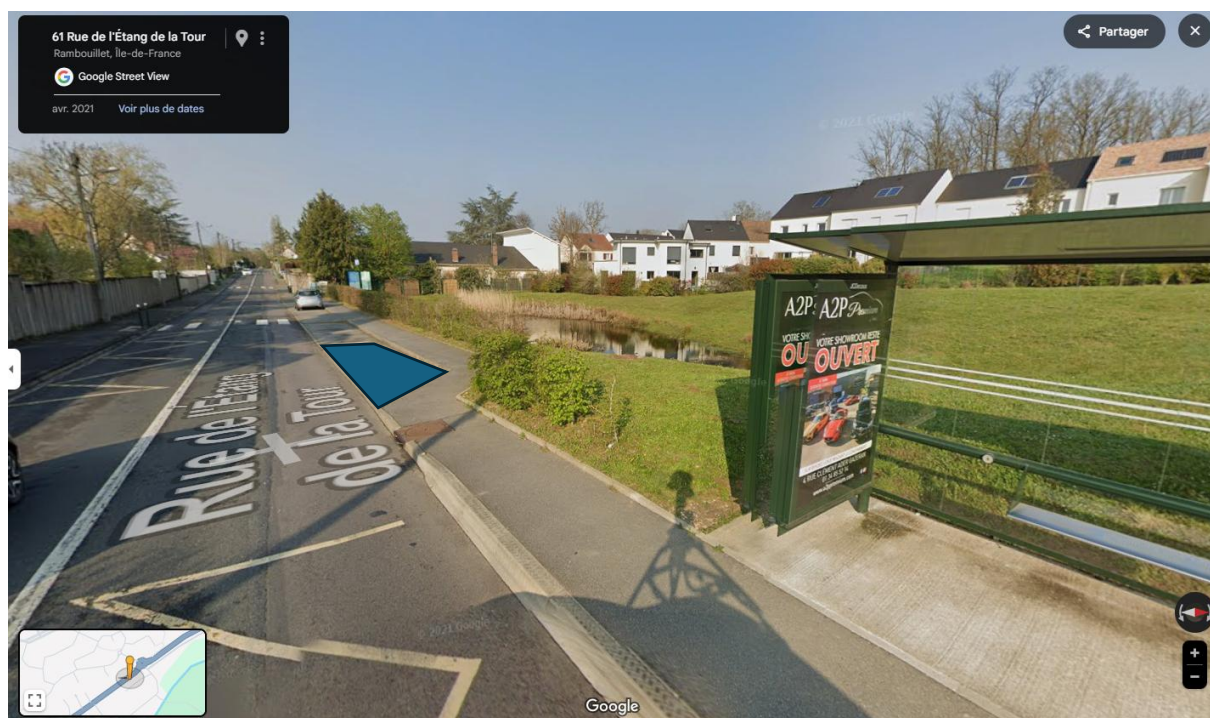
- Branchement électrique : Non
- Accès à l'eau potable : Non

Attention, les emplacements 1 et 1 bis vont de pair : il est demandé aux candidats d'effectuer une alternance 1 semaine sur 2 entre ces deux sites.

Présentation des emplacements

Emplacement 2

Adresse : 61 rue de l'Étang de la Tour, arrêt de bus MANSART, sur les 2 places de stationnement les plus proches de l'arrêt de bus.



Emplacement ouvert :

- Du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2026
- Jours de présences ouverts à l'appel à candidatures : tous les jours de 8h00 à 22h30
- Jours de présence souhaités :
- Plages horaires souhaitées (entre 8h et 22h30)
- Nombre de mois souhaités (entre 1 et 12 mois)

Description du lieu

L'emplacement est mitoyen de l'arrêt de bus MANSART, et se situe sur une zone à dominance pavillonnaire et petits collectifs, dépourvue de commerces. L'emplacement se situe également à proximité du CERSY ainsi que la résidence LES SENIORIALES DE RAMBOUILLET.

Caractéristiques du lieu

- Branchement électrique : Non
- Accès à l'eau potable : Non